Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Création d'une recyclerie dans la déchèterie rénovée de Lauzerte

Porteur du projet : SIEEOM du Sud Quercy

Lauzerte

Subvention FEADER de 33 243,90 €,
votée par le Comité de programmation du GAL : 25/09/2018

Le Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Elimination des Ordures Ménagères du Sud Quercy dispose de trois déchèteries, situées sur les communes de Barry d'Islemade, Lafrançaise et Lauzerte. Des travaux ont été décidés sur le site de Lauzerte, pour augmenter sa capacité de collecte et de recyclage et régler des dysfonctionnements d'accès aux quais pour les camions.

Suite au succès de la déchèterie/recyclerie de Lafrançaise créée en 2012 (9 emplois créés - 40 tonnes de déchets détournés par an), **ces nouveaux travaux du SIEEOM ont eu pour but de reconstruire et moderniser la déchèterie actuelle de Lauzerte et d'y intégrer une recyclerie.**

Le site est désormais pourvu d'une déchetterie moderne pour mieux trier et, d'une recyclerie qui fonctionne en réseau avec celle de Lafrançaise. Elle permet de :

- détourner de l'enfouissement des déchets réutilisables ;
- promouvoir le réemploi et la 2ème vie des objets ;
- se doter d'un magasin de vente des objets accessible aux personnes à revenu modeste ;
- créer de l'emploi local (7 emplois dont 5 en insertion professionnelle).

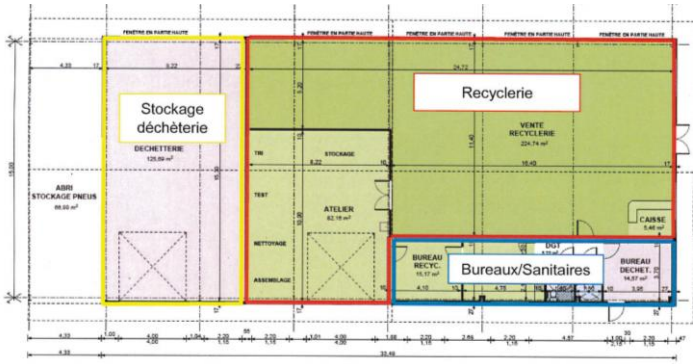

Figure 6: Plan d'aménagement intérieur de la recyclerie

La recyclerie occupe environ 360 m² dans le bâtiment de 500 m² construit, avec une zone de vente occupant 2/3 de la surface, un atelier de réparation et de stockage, des bureaux et une salle de repos ainsi qu'une aire de stockage des articles à l'extérieur.

La toiture est équipée de 200 m² de panneaux photovoltaïques pour une production d'électricité.

Elle est en service depuis 1er août 2018.

Vues sur la recyclerie de Lauzerte et les panneaux photovoltaïques

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°6 « Concilier développement du territoire, maintien d'un environnement de qualité et économies d'énergies » :

6.4 - Déchets/Economie circulaire :

- Création de recycleries dans les déchetteries présentant un enjeu structurant pour le territoire.

Plafond LEADER : 80 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 28/02/2020)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**430 743,40 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**33 243,90 €**
Autres cofinanceurs :	
→ Etat - DETR	175 178,55 €
→ Ademe	93 098,00 €
→ Conseil Départemental 82	43 074,27 €
Autofinancement	86 148,68 €